

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1921)
Heft: 7

Artikel: Caisse de secours pour artistes suisses
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623433>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

celui-ci devra payer à la Société des Beaux-Arts de Zurich la provision de vente sus-indiquée.

Pour les œuvres vendues grevées d'un droit de douane, celui-ci devra être payé par l'acquéreur.

Les bulletins de participations seront expédiés lors du prochain numéro. On enverra le bulletin de vote à chaque exposant après avoir reçu son bulletin de participation.

Caisse de secours pour artistes suisses.

Voici un résumé du 7^{me} rapport de gestion pour l'année 1920:

Comme il était à prévoir pour cet exercice, la Caisse a été mise lourdement à contribution. Il a été distribué une somme totale de frs. 12,102.50 en secours à 26 artistes des cantons Appenzell, Bâle, Berne, Tessin, Vaud et Zurich. C'est la plus grande somme que la Caisse ait eu à déboursier jusqu'ici. En dehors de ces secours il a été déboursé une somme de frs. 2155 en assurance-maladie, la Caisse s'étant chargée à titre d'expérience et sans recevoir de contributions spéciales, de fonctionner comme Caisse d'assurance-maladie.

La Caisse a reçu au total frs. 12,147.92 qui proviennent de contributions (frs. 1550), provisions (frs. 5422.87), et d'intérêts (frs. 5175.05). Cette somme n'a donc pas été suffisante pour couvrir les dépenses occasionnées par les secours et l'assurance-maladie s'élevant à un total de frs. 14,257.50; notre fortune aurait donc diminué de cette différence à laquelle il faudrait ajouter des débours se montant à frs. 717.11, si nous n'avions pas cette année de nouveau à enregistrer des dons et des contributions volontaires.

Le Comité du 1^{er} Août nous a fait parvenir la somme de frs. 25,000.— prélevée sur sa collecte. Les 4 autres dons représentent la somme de frs. 425.—

La fortune de la Caisse se montait à la fin de l'exercice à frs. 115,591.— et accuse une augmentation de frs. 22,598 grâce aux dons.

Le développement de la Caisse a donc été cette année de nouveau réjouissant. Quoiqu'elle ait accordé plus de secours que pendant les années précédentes, sa fortune a continué de s'accroître, grâce à des dons extraordinaires. Le but que l'on s'était posé lors de la fondation et qui paraissait

alors presque impossible à atteindre, à été dépassé; il s'agissait d'un fonds de frs. 100,000.—. On peut se demander si nous devons en séparer une partie pour en créer selon l'art. 4 des statuts un fonds inaliénable. Il est vrai que la situation économique de la Caisse, son fonds et sa prospérité, ne dépendent pas tant de la réglementation administrative, mais bien plutôt de la libéralité de ceux qui veulent du bien à l'Art et aux artistes, et d'une administration prudente de la Caisse. Et c'est là-dessus que nous devons compter aussi dans l'avenir.

Le Comité reste le même que pour l'exercice précédent et se compose donc comme suit: Dr. G. Schaertlin, président, S. Righini, vice-président, J. H. Escher-Lang, trésorier, C. Vogelsang, secrétaire, W. Röthlisberger, assesseur.

Les versements pour la Caisse de secours doivent se faire au Compte de chèque postal Zurich VIII 4597.

COMMUNICATIONS DES SECTIONS

Paris. La section de Paris a tenu son exposition annuelle avec l'Association des artistes suisses à Paris, en avril, dans les beaux locaux que la Chambre de Commerce Suisse en France a mis aimablement à sa disposition.

Cette exposition qui comprenait environ 250 œuvres d'art était fort admirée et bien suivie par toute la colonie suisse. Elle a été inaugurée le 9 avril par Monsieur Dunant, Ministre de Suisse à Paris, lequel a bien voulu en accepter le patronage.

La meilleure place était réservée aux Suisses à Paris décédés ces derniers temps: Pierre Alin, E. Burnand et Morerod, tous tant regrettés.

Ensuite on y rencontrait entre autres les *sculptures* de Biberstein, Bucher, Heng, Reymond Günthert, Sandoz et Waldmann, des *peintures* de Bolliger, Frölich, Kaelin, Kern, Koelliker, Reymond de Broutelles, Sarasin et des *eaux-fortes* de Bolliger, Flury et Sarasin.

Trois concerts ont été donnés le soir dans les salons de l'exposition par de jeunes artistes suisses et des amis. Ces trois soirées très brillantes ont contribué à rehausser l'éclat de notre manifestation si réussie.

Sarasin.